



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie de sortie du confinement

Question au Gouvernement n° 2906

Texte de la question

STRATÉGIE DE SORTIE DU CONFINEMENT

M. le président. La parole est à M. Damien Abad.

M. Damien Abad. Monsieur le Premier ministre, les Français vous jugeront sur la mise en œuvre opérationnelle de votre plan, présenté hier ici même. Sans masques et sans tests en quantités suffisantes, le déconfinement sera partiel, lent et incertain. Le déconfinement sous protection est le seul moyen de maîtriser la deuxième vague et de libérer notre économie. Dès dimanche, Les Républicains ont présenté un plan de déconfinement clair, territorialisé et sous protection, comportant cinquante propositions concrètes.

Nous avons appris hier que vous aviez retenu notre proposition de déconfinement par département. Si cette approche par territoire est essentielle, vous ne la suivez malheureusement pas jusqu'au bout. Dès lors que vous adoptez une logique départementale, pourquoi refuser de rouvrir dès le 11 mai les cafés et les restaurants dans les départements peu touchés par l'épidémie ? Par ailleurs, comment allez-vous appliquer et contrôler la mesure d'interdiction de circulation au-delà de 100 kilomètres, sachant que l'on ne croise pas le même nombre de personnes selon que l'on effectue cette distance en Lozère ou en Île-de-France ?

Venons-en aux protections. Les hôpitaux et les établissements sanitaires manquent de surblouses et de médicaments. Quand et comment allez-vous reconstituer ces stocks de matériel ?

Nous comprenons que vous avez pour objectif de réaliser 700 000 tests par semaine, mais vous continuez à prétendre qu'il ne faut tester que lors d'apparition de cas symptomatiques. Quand on sait que 50 % des cas sont asymptomatiques et que ces derniers sont responsables de 44 % des contagions, on peut s'interroger sur cette stratégie : vous prenez le risque de rater près des trois quarts des clusters naissants et d'avoir toujours un coup de retard sur l'épidémie.

Allez-vous pouvoir tester par PCR, à partir du 11 mai, toutes les personnes dites « confinées obligatoires », c'est-à-dire les résidents des EHPAD, des établissements psychiatriques, des établissements pour personnes handicapées ou encore des prisons, afin de freiner les circuits de transmission ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Monsieur le président Abad, si je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à toutes vos questions, je souhaite revenir sur la dernière, concernant les tests.

Je l'ai indiqué hier, et il est important de bien le comprendre, notre stratégie nationale de tests, qui prévoit

effectivement 700 000 tests par semaine, doit nous permettre de tester de façon systématique toute personne présentant des symptômes. Si le résultat du test est positif, exactement comme vient de l'indiquer le ministre des solidarités et de la santé, nous remonterons la chaîne de ceux qui sont entrés en contact rapproché avec le malade, pour les tester, qu'ils soient symptomatiques ou non. Nous testerons donc, en vérité, de nombreuses personnes asymptomatiques.

Pour chaque cas nouveau, nous considérons qu'il faudra tester vingt ou vingt-cinq personnes, voire, pour se donner une marge de sécurité, jusqu'à trente personnes en moyenne. Si l'on multiplie la moyenne de 3 000 nouveaux cas positifs quotidiens par vingt-cinq puis par sept, cela donne 525 000 tests hebdomadaires – vous pourrez vérifier mon calcul. Cela laisse une marge pour une politique de tests spécifique à destination des publics les plus fragiles, notamment dans les EHPAD, qui sera mise en œuvre dans le cadre d'une doctrine nationale.

Votre question m'offre la possibilité de m'expliquer : choisir, pour rassurer ou pour rechercher un effet d'affichage, de sortir de la doctrine de tests et de tester systématiquement, par exemple, chacun des 1 000 salariés d'une entreprise au sortir du confinement, n'aurait vraiment aucun intérêt du point de vue sanitaire. Ce genre de choix, en multipliant les tests à l'infini, rendrait impossible de suivre la politique nationale de tests, laquelle a une logique : elle seule permet de casser les chaînes de transmissions.

Nous possédons les capacités nécessaires pour réaliser les tests prévus dans le cadre de la stratégie nationale – même un peu plus, heureusement, pour mener des politiques spécifiques pour certains publics. Mais j'insiste : si nous sortons de cette doctrine et laissons chacun faire ce qu'il veut, cela ne marchera pas, tout le monde peut le comprendre. Nous devons, ensemble, de manière assez disciplinée, suivre la doctrine nationale, présentée clairement, qui sera mise en œuvre par des brigades et un ensemble d'acteurs, notamment l'assurance maladie et les ARS – les agences régionales de santé. Les communes et les départements s'associeront peut-être, s'ils le souhaitent – nous ne forcerons personne –, à ces brigades, dont l'objectif sera de remonter les chaînes de transmission pour les casser ; c'est ainsi qu'on maîtrise une épidémie.

Vous m'avez également interrogé sur la logique de différenciation, à laquelle vous vous êtes dit favorable, ce dont je me réjouis, et que nous appliquons. Dans ce cadre, avez-vous précisé, vous auriez souhaité que l'ouverture des restaurants et des cafés soit appréciée département par département, peut-être par le préfet ou le maire. Or nous avons décidé que la réouverture des cafés et restaurants sur l'ensemble du territoire national serait décidée le 31 mai, avant une possible entrée en vigueur le 2 juin. Nous renvoyons donc la question à la prochaine étape, parce que nous voulons vérifier que les mesures appliquées au début du déconfinement, à partir du 11 mai, permettront de bien maîtriser la circulation du virus. C'est une approche prudente.

Vous avez, hier, dans une intervention tout à fait remarquable, rappelé que « gouverner, c'est décider » – avant d'ailleurs que la majorité de votre groupe ne préfère s'abstenir... (*Rires sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*) Eh bien j'ai décidé : les choses se passeront ainsi ! (*Sourires. – Applaudissement sur les bancs des groupes LaREM et MODEM. – Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

Mme Constance Le Grip. Voilà qui n'est pas joli !

M. Damien Abad. C'est dommage car sans cela, c'était une bonne réponse !

Mme Constance Le Grip. Chassez le naturel, il revient au galop...

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2906

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 avril 2020](#)